

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°133

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtout, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé : NEDELEC Soizig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Cédric SCHROEDER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

Direction des Achats et Commande Publique/

OBJET : Accord-cadre relatif à la fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale, de gants médicaux et de films de radiologie numérique pour les années 2022 et 2025. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre relatif à la fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale, de gants médicaux et de films de radiologie numérique, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu cette année pour continuer d'exécuter les prestations, d'engager une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un nouvel accord-cadre ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 3 ne prennent pas part au vote(Christiane DESCAMPS, Alain DESCAMPS, Katalyne BELAIR)

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à la fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale, de gants médicaux et de films de radiologie numérique passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 ou à défaut de sa date de notification au titulaire si elle est ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2022. Il est ensuite renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois (3) fois au maximum, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2025.

Les fournitures, objet de l'accord-cadre, feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, avec les lots définis comme suit :

Lots	Seuils mini € HT	Seuils maxi € HT
Lot n°1 : Fourniture de consommables paramédicaux	20 000	59 000

Lot n°2 : Fourniture d'instrumentation médicale et de petit mobilier médical	2 000	25 000
Lot n°3 : Fourniture de gants médicaux	1 700	16 500
Lot n°4 : Fourniture de films de radiologie numérique	2 000	12 000

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de chaque lot. Le montant maximum annuel fixé pour chaque lot de l'accord cadre ne donne aucun droit aux titulaires et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

DIT QUE l'accord-cadre sera traité à prix unitaires qui s'appliqueront aux quantités réellement exécutées, sur la base du Bordereau des prix unitaires et des catalogues remisés pour les fournitures hors bordereau et, d'autre part à titre exceptionnel, sur la base de devis.

AUTORISE Madame le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer les contrats avec les sociétés qui auront présenté pour chacun des lots de l'accord-cadre, l'offre économiquement la plus avantageuse.

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 15/07/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210708-lmc120675-DE-1-1
Publiée le : 15/07/21
Certifiée exécutoire : 15/07/21

Le Maire,

Karine FRANÇLET

